

**Délibération N°6**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**  
Le **Dix Avril à 18 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les dossiers de demande de subventions déposés par les différentes associations en ce début d'année 2025.

Monsieur le Président propose d'attribuer - en 2025 - les subventions aux associations conformément au tableau annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant des subventions allouées à chaque association conformément au tableau annexé à la présente,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement des subventions aux associations et d'inscrire les crédits correspondants à l'article comptable 65748 au Budget Primitif 2025 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

**OBJET :**

**Subventions aux  
associations – année  
2025**

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 17 AVR. 2025  
Publié ou Notifié  
le : 11 AVR. 2025  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025**

**inscrites à l'article 65748 : Subventions de fonctionnement**  
**aux personnes de droit privé**

		<b>SUBVENTION 2025</b>
<b><u>Budget Général :</u></b>		
COS PAYS DE LAPALISSE		1 300,00 €
MISSION LOCALE ESPACE JEUNES		8 624,10 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE COMMUNAUTAIRE		650,00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE COMMUNAUTAIRE		3 100,00 €
	<i>Subvention annuelle</i> 930,00 €	
	<i>Activités pédagogiques (CE2-CM1- aide aux sorties, 10€/enfant)</i> 880,00 €	
	<i>Activités pédagogiques (CM2 – voyage à St Ours les Roches, 30€/enfant)</i> 1 290,00 €	
SAGE Allier Aval		731,00 €
DIVERS (non affecté)		594,90 €
	<b>TOTAL budget général :</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b><u>Budget Annexe Office du Tourisme :</u></b>		
Les Compagnons du Temps		3 600,00 €
	<b>TOTAL budget annexe Office de Tourisme :</b>	<b>3 600,00 €</b>